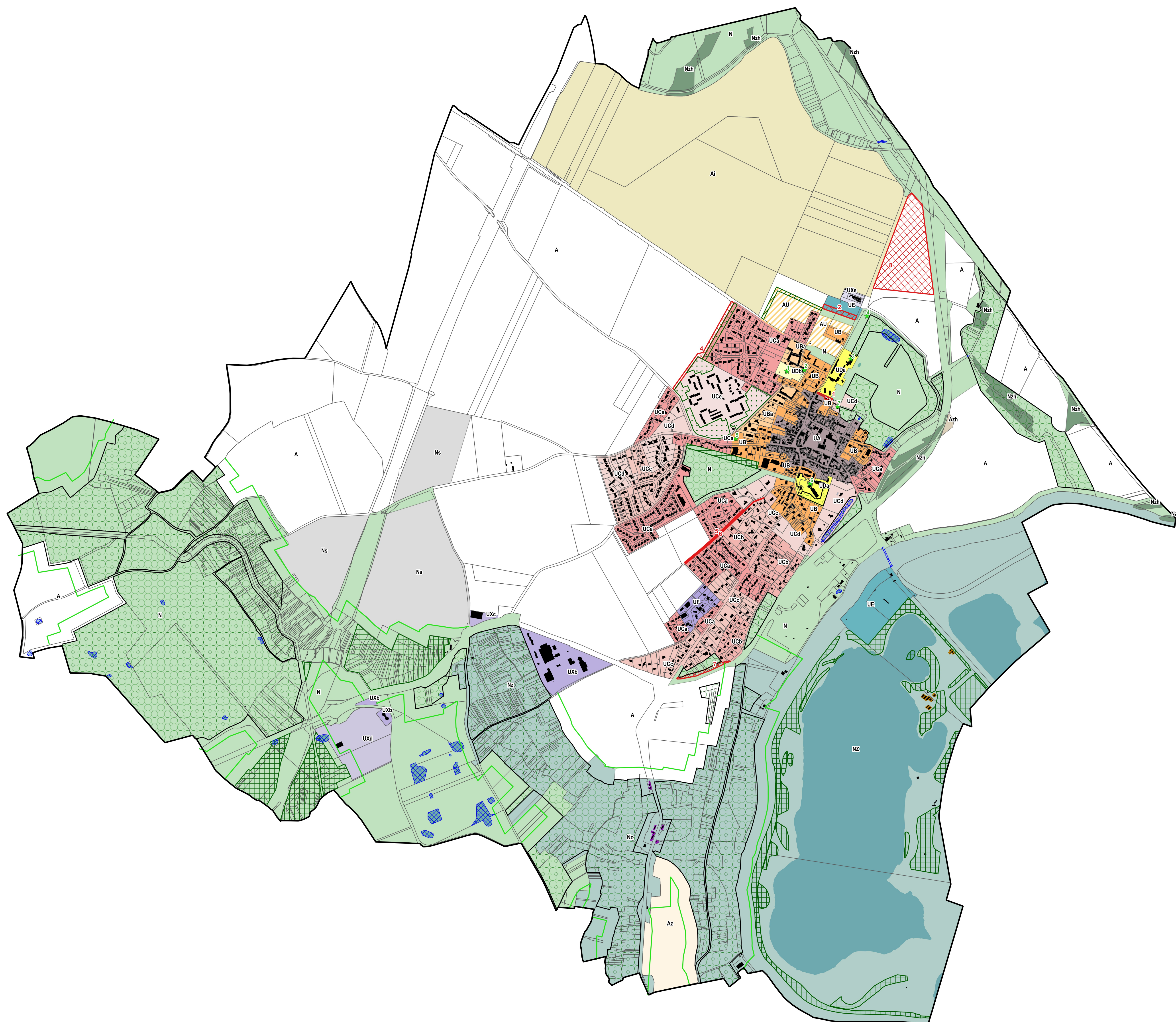




Légende

PRESCRIPTIONS

- ★ Bâti remarquable
- Protection des lisières d'un massif boisé de plus de 100ha
- Emplacements réservés
- Espaces boisés
- Espaces Boisés Classés
- Espaces paysagers à protéger
- Plantations à réaliser
- Mares et plans d'eau (art. L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Construction ayant des possibilités d'évolution définies dans le règlement de la zone NZ - Secteur de la Violette
- Construction ayant des possibilités d'évolution définies dans le règlement de la zone NZ - Secteur de la base de loisirs

ZONES

- A
- AU
- Az
- Azh
- Ai
- N
- Ns
- Nz
- Nzh
- UA
- UB
- UBa
- UCa
- UCb
- UCc
- UCd
- UCe
- UDa
- UDb
- UE
- UF
- UXb
- UXc
- UXd
- UXe

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

NUMERO	NATURE	EMPRISE	DESTINATAIRE
1	Elargissement de l'accès	515 m²	Commune
2	Agrandissement du cimetière	3 138 m²	Commune
4	Création d'une voie et de réseaux	2 547 m²	Commune
5 et 6	Elargissement de la voie	806 m² et 966 m²	Commune
7	Passage de réseaux	1 163 m²	Commune
8	Réalisation d'une nouvelle station d'épuration	70 913 m²	CCPMF

Département de Seine-et-Marne

Commune

d'ANNET-SUR-MARNE

MODIFICATION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Documents graphiques

4.1 - Territoire

